

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de Communes. Elle sera, comme le budget primitif 2021, disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Sommaire

INTRODUCTION	2
PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS	3
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	4
BUDGET 2021 – EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	4
BUDGET 2021 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
BUDGET 2021 – SECTION D'INVESTISSEMENT	9
BUDGET 2021 – ENCOURS DE LA DETTE	11
BUDGETS ANNEXES	12
BUDGET 2021 – ORDURES MENAGERES	12
BUDGET 2021 – TRANSPORTS URBAINS	12
BUDGET 2021 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB	13
BUDGET 2021 – REGIE EAU O2VCMB	13
BUDGET 2021 – ZAE LA VIGIE- ARTISANS	14

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2021, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix dispose de 6 budgets :

Budget Principal, Budget Ordures Ménagères, Budget Transports Urbains, Budget Régie Assainissement (RAVCMB), le Budget Régie Eau (O2VCMB) et le Budget ZAE La Vigie – Artisans.

Les budgets 2021 sont votés le 9 Mars 2021 en Conseil Communautaire. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes en mairie de Chamonix aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets sont réalisés sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 14 Janvier 2021.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

Fiscalité :

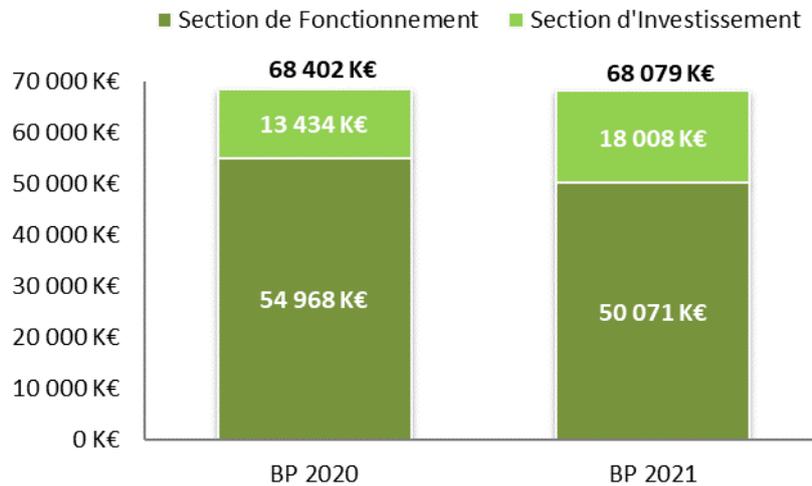
- Stabilité des taux d'imposition votés par la Communauté de Communes
- Prévision d'augmentation des bases fiscales de 1%

Autres éléments :

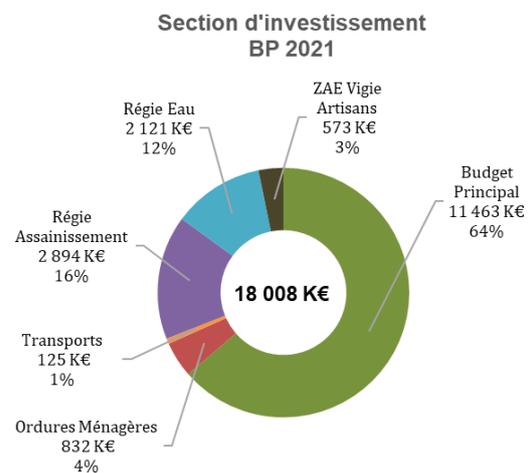
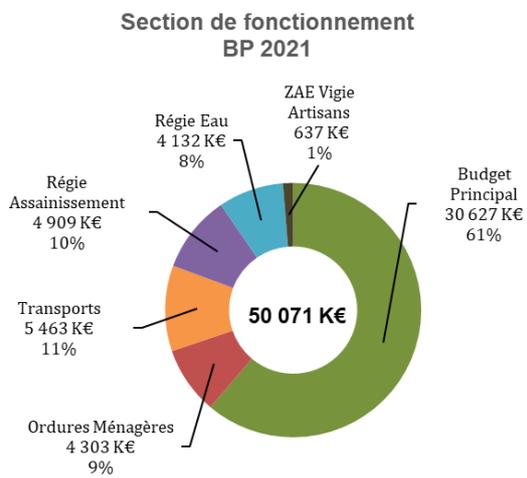
- Baisse de la DGF de l'ordre de 2% par rapport à la notification de l'année 2020
- Augmentation du FPIC de l'ordre de 2% par rapport à la notification de l'année 2020
- Maîtrise des dépenses de la masse salariale à périmètre constant, en intégrant une enveloppe prévisionnelle pour des créations de postes
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Maintien global des participations financières aux associations et institutionnelles
- Poursuite de la politique d'endettement maîtrisé malgré un niveau d'investissement soutenu

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

Presentation consolidée du Budget Principal et des Budgets Annexes :



Ventilation par budgets des sections :



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUDGET 2021- EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)				
<i>RECETTES</i>		<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>% Aug. de BP à BP</i>
Impôts Fiscalité dont Rôles supplémentaires		17 926	18 470	3,03%
	Ratio	57,0%	60,4%	
Taxe GEMAPI		424	425	0,24%
	Ratio	1,3%	1,4%	
Attributions de compensation <i>dont services communs</i>		2 655	2 713	2,18%
	Ratio	8,4%	8,9%	
Impôts Indirects Taxe de Séjour		3 300	2 000	-39,39%
	Ratio	10,5%	6,5%	
Dotations de base, de compensation...		2 436	2 398	-1,56%
	Ratio	7,7%	7,8%	
Allocations compensatrices		200	113	-43,50%
	Ratio	0,6%	0,4%	
Autres Dotations & Subventions		1 154	838	-27,38%
	Ratio	3,7%	2,7%	
Produits des services		2 556	2 208	-13,62%
	Ratio	8,1%	7,2%	
Autres produits <i>dont revenu des immeubles & atténuation de charges</i>		555	621	11,89%
	Ratio	1,8%	2,0%	
Travaux en Régie		250	250	0,00%
	Ratio	0,8%	0,8%	
Clause de sauvegarde		0	550	nc
	Ratio	0,0%	1,8%	
Total RECETTES DE GESTION COURANTE		31 456	30 586	-2,77%
<i>DEPENSES</i>		<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>% Aug. de BP à BP</i>
Charges de personnel <i>dont mutualisation des services</i>		9 398	9 660	2,79%
	Ratio	33,6%	34,9%	
Charges à caractère général		6 429	5 705	-11,26%
	Ratio	23,0%	20,6%	
FPIC Fonds de Péréquation		2 150	2 170	0,93%
	Ratio	7,7%	7,8%	
Attributions de compensation <i>nette du service commun</i>		164	167	1,83%
	Ratio	0,6%	0,6%	
Prélèvement / fiscalité dotation négative		840	840	0,00%
	Ratio	3,0%	3,0%	
Subventions aux associations		5 564	5 423	-2,53%
	Ratio	19,9%	19,6%	
Reversement Taxe GEMAPI		424	425	0,24%
	Ratio	1,5%	1,5%	
Subventions d'équilibre au budget transports urbains		2 647	2 870	8,42%
	Ratio	9,5%	10,4%	
Autres charges dont cotisations aux structures interco.		346	396	14,45%
	Ratio	1,2%	1,4%	
Dépenses imprévues		0	34	nc
	Ratio	0,0%	0,1%	
Total DEPENSES DE GESTION COURANTE		27 962	27 690	-0,97%
EPARGNE DE GESTION		3 494	2 896	-17,12%
Intérêts de la dette		685	620	-9,49%
Solde produits /charges financières		-13	-13	0,00%
Solde produits/charges exceptionnelles		-36	-18	-50,00%
EPARGNE BRUTE		2 760	2 245	-18,66%
INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)				
Remboursement capital de la dette		1 671	1 646	-1,50%
Remboursement loyer L1 EHPAD		289	299	3,46%
EPARGNE DISPONIBLE		800	300	-62,50%

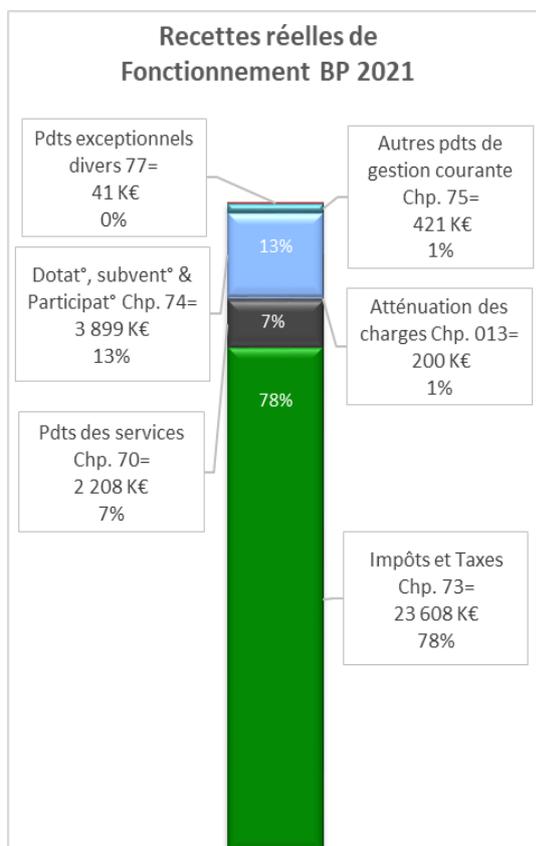
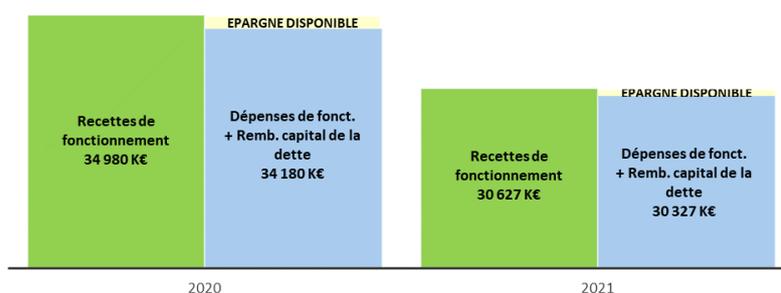
BUDGET 2021 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

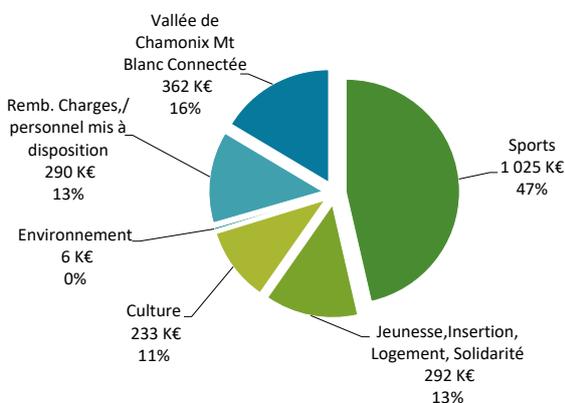
RÉSUMÉ

Exercice	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement + Remb. capital de la dette	Autofinancement net
BP 2020	34 980 000 €	34 180 000 €	800 000 €
BP 2021	30 627 000 €	30 327 000 €	300 000 €



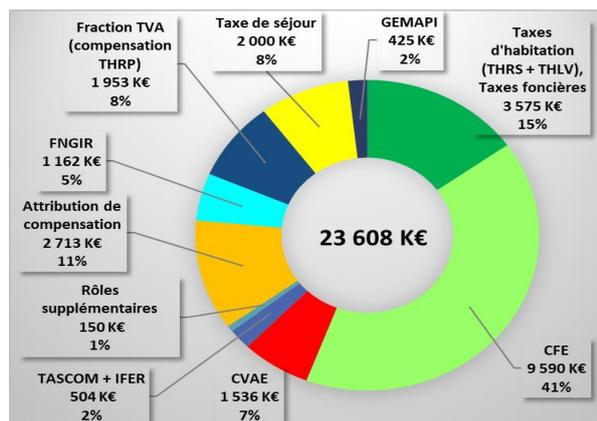
Chapitre 70 Produits des services : Ce chapitre recense les produits des services (billetterie, boutique, utilisation des installations, les prestations), ainsi que les remboursements de charges et de personnel par les budgets annexes.

Ventilation des produits des services



Chapitre 73 Impôts et taxes : Ce chapitre est composé du produit de la fiscalité directe et des impôts indirects.

- **Le produit de la fiscalité directe** (Taxes d'Habitations RS + LV, Taxes Foncières, Contribution Foncière des Entreprises, Rôles supplémentaires) constitue la principale ressource courante directement maitrisable par la Communauté de Communes grâce aux taux d'imposition votés par le Conseil Communautaire.



A compter de 2021, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la perte de ressources pour les collectivités est compensée par une fraction de TVA versée par l'Etat.

L'évolution des recettes fiscales dépend donc de deux effets simultanés :

- **Les taux d'imposition, votés pour 2021, sont identiques à ceux de 2020** (à noter que les collectivités ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022 suite à la réforme de la taxe d'habitation).
- L'évolution des bases générée par la croissance des valeurs locatives liée à la construction de nouveaux logements et l'arrivée de nouveaux contribuables estimée à hauteur de 0,90% d'une part et la revalorisation par l'Etat fixées à hauteur de 0,10% pour 2021 d'autre part.

- **La taxe de séjour** est en baisse pour tenir compte de la fermeture des remontées mécaniques (réalisé 2019 3,8 M€, prévision réalisé 2020 2,5 M€).

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations :

Ce chapitre est constitué des recettes provenant des dotations de l'Etat d'une part et des participations (subvention de fonctionnement) des partenaires de la collectivité d'autre part (Fonds Européens, Etat, Région, Département, autres organismes...).

Concernant les dotations de l'Etat, la prévision est portée à hauteur de 2 398 K€ en 2021 soit une diminution de 38 K€ par rapport à 2020.

Les subventions de fonctionnement sont estimées à 838 K€ contre 1 154 K€ en 2020. Elles sont dimensionnées proportionnellement aux projets inscrits en dépenses.

La clause de sauvegarde versée par l'Etat suite à la crise sanitaire est également incluse dans ce chapitre pour un montant de 550 K€.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

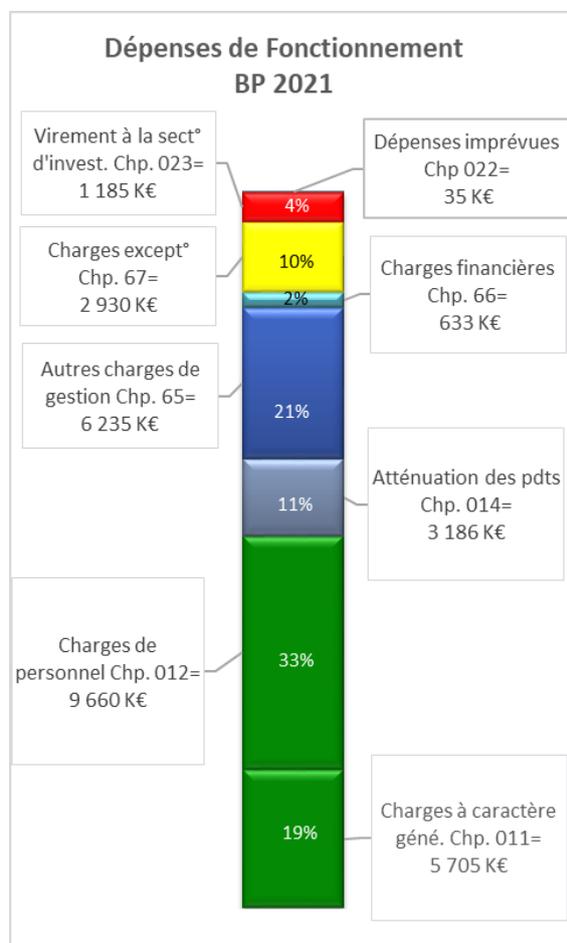
Ce chapitre enregistre principalement des revenus des immeubles (loyers au centre sportif, maisons médicales, EHPAD).

Chapitre 77 Produits exceptionnels :

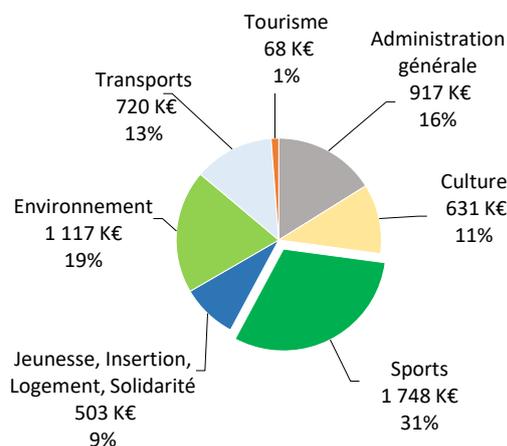
Pour 2021, ces recettes correspondent au remboursement de copropriétés dans le cadre d'aides économiques, ainsi qu'au versement de la région AURA pour les prestations ferroviaires non réalisées du fait du COVID.

Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections :

Ce chapitre enregistre les travaux en régie. Le montant prévu est de 250 K€. Cela correspond aux frais de personnel et aux achats de fournitures pour les opérations d'investissement réalisées par les services intercommunaux ou mutualisés.



Chapitre 011 Dépenses à caractère général :



Les crédits alloués au fonctionnement des services ont été limités au niveau de 2020 pour les services n'ayant pas eu de modification de périmètre, afin de permettre la maîtrise des charges de fonctionnement. La diminution (724 K€) provient essentiellement d'un réajustement des charges des services suite à la fermeture partielle de certains établissements du fait de la crise (centre sportif, équipements culturels, baisse des fluides de 210 K€) et de la diminution des actions (projet LAB -275K€, espaces valléens -78 K€).

Chapitre 012 Charges de personnel :

L'augmentation de la masse salariale s'explique par un double mécanisme : d'une part l'impact en année pleine de mesures décidées antérieurement, qu'elles soient réglementaires (RIFSEEP, GVT) ou internes (créations de postes, différés de recrutement) et d'autre part la poursuite de la structuration des politiques publiques (renforts dans certains services, création d'une 4^{ème} équipe pour les sentiers, chargé de mission économie circulaire...). Il est à noter que cette structuration des effectifs s'accompagne également de recettes (qui ne sont pas visibles sur le chapitre 012 ex. : subvention poste TEPOS2), ou d'optimisation des moyens des services (ex : création d'un poste permanent en lieu et place de mois de saisonniers).

Chapitre 014 Atténuations de produits :

- Le **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) est estimé à 2 170 K€ pour 2021.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*	2020*	Prélèvement prévisionnel 2021
Fonds de Péréquation FPIC	839	1 165	1 688	1 928	2 091	2 155	2 180	2 170

* Dont prise en charge au titre de la solidarité, en 2018 de l'intégralité de la part de Vallorcine et Servoz, et 50% en 2019 et 2020.

- La **Contribution au redressement des finances publiques** est estimée à 840 K€ pour 2021. Cette contribution est instaurée depuis 2014.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prélèvement prévisionnel 2021
Contribution au redressement des finances publiques	215	750	1 271	1 528	833	833	840	840

- **Attribution de compensation** versée à la Commune de Vallorcine déduction faite du montant des services communs est estimée à 167 K€.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce poste intègre les indemnités et frais des élus (101 K€), les contributions aux structures intercommunales (CCPMB, SM3A, SCOT) pour 262 K€, le reversement de la taxe GEMAPI (425 K€), et les subventions aux associations à hauteur de 5 423 K€ contre 5 564 K€ au BP 2020.

Chapitre 66 Intérêts de la dette :

Les prévisions sur ce chapitre sont de 633 K€ en 2021 contre 698 K€ en 2020.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles :

Ce chapitre constate la subvention d'équilibre au budget Transports Urbains pour un montant de 2 870 K€ en 2021 contre 2 647 K€ en 2020. Cette subvention est en hausse suite à la baisse de la participation des remontées mécaniques au financement des transports (crise sanitaire fermeture des remontées mécaniques).

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement et 042 Opérations d'ordre :

Le virement prévisionnel (1 185 K€) et le montant des dotations aux amortissements (1 060 K€) se montent à 2 245 K€. Ces montants couvrent la totalité du remboursement en capital des emprunts et assurent un autofinancement net à hauteur de 300 K€ pour financer une partie des investissements.

BUDGET 2021 – SECTION D'INVESTISSEMENT

GENERALITE

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. L'investissement contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à **11 463 000 €** et se répartit ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2020	Budget Primitif 2021
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	951 800,00	3 725 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 150 000,00	2 600 000,00
Total des recettes d'équipement		3 101 800,00	6 325 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	756 200,00	604 000,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	10 000,00	10 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 000,00	595 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00
Total des recettes financières		788 200,00	1 209 000,00
458	TOTAL DES OPE. POUR COMPTE DE TIERS	1 320 000,00	1 584 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 210 000,00	9 118 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 910 000,00	1 185 000,00
040	OPERAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	850 000,00	1 060 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 860 000,00	2 345 000,00
TOTAL		8 070 000,00	11 463 000,00

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- L'autofinancement net 300 K€
- Les recettes propres (FCTVA, dépôts et cautionnements reçus, créances) 1 209 K€
- Les subventions d'investissement liées aux travaux et acquisitions prévus pour 3 725 K€
- Un emprunt d'équilibre de 2 600 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

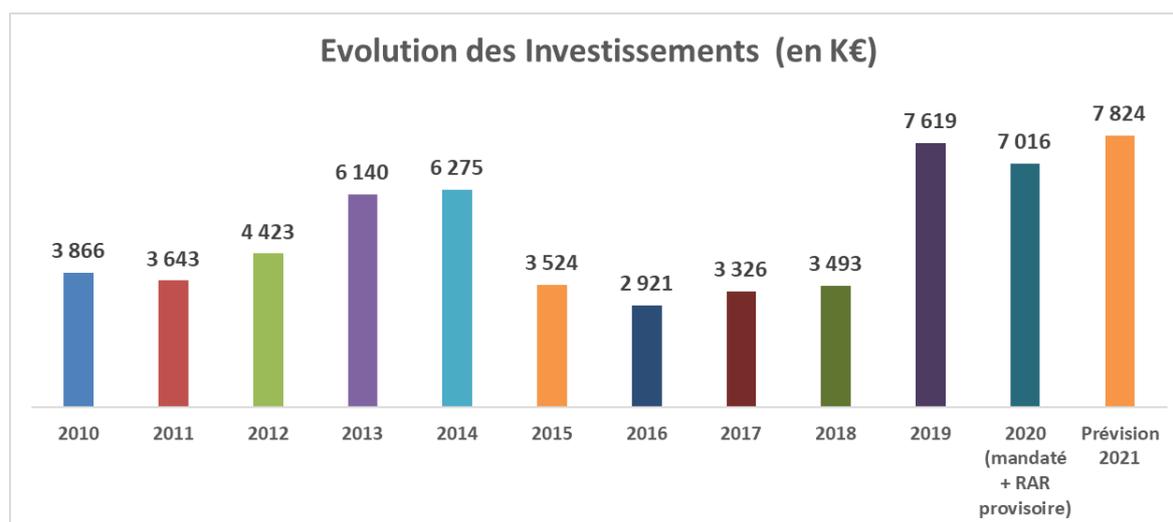
Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à **11 463 000 €** et se répartit ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

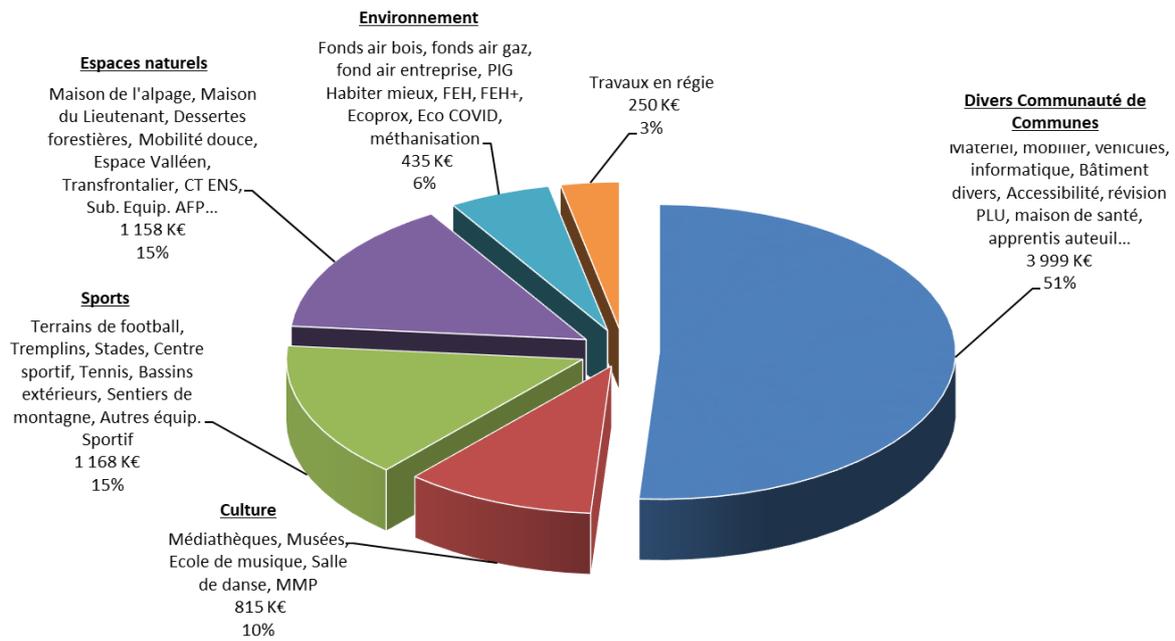
Chap.	Libellé	Budget Primitif 2020	Budget Primitif 2021
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	653 300,00	483 200,00
	Total des opérations d'équipement	3 776 700,00	7 090 800,00
Total des dépenses d'équipement		4 430 000,00	7 574 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 970 000,00	1 955 000,00
26	TITRES ET VALEURS	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 970 000,00	1 955 000,00
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 320 000,00	1 584 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 720 000,00	11 113 000,00
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	250 000,00	250 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		350 000,00	350 000,00
TOTAL		8 070 000,00	11 463 000,00

Le montant des dépenses de la section d'investissement se compose notamment du remboursement des emprunts en capital (1 945 K€), des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et travaux en régie pour un montant de 7 824 K€) et les opérations pour compte de tiers (1 584 K€).

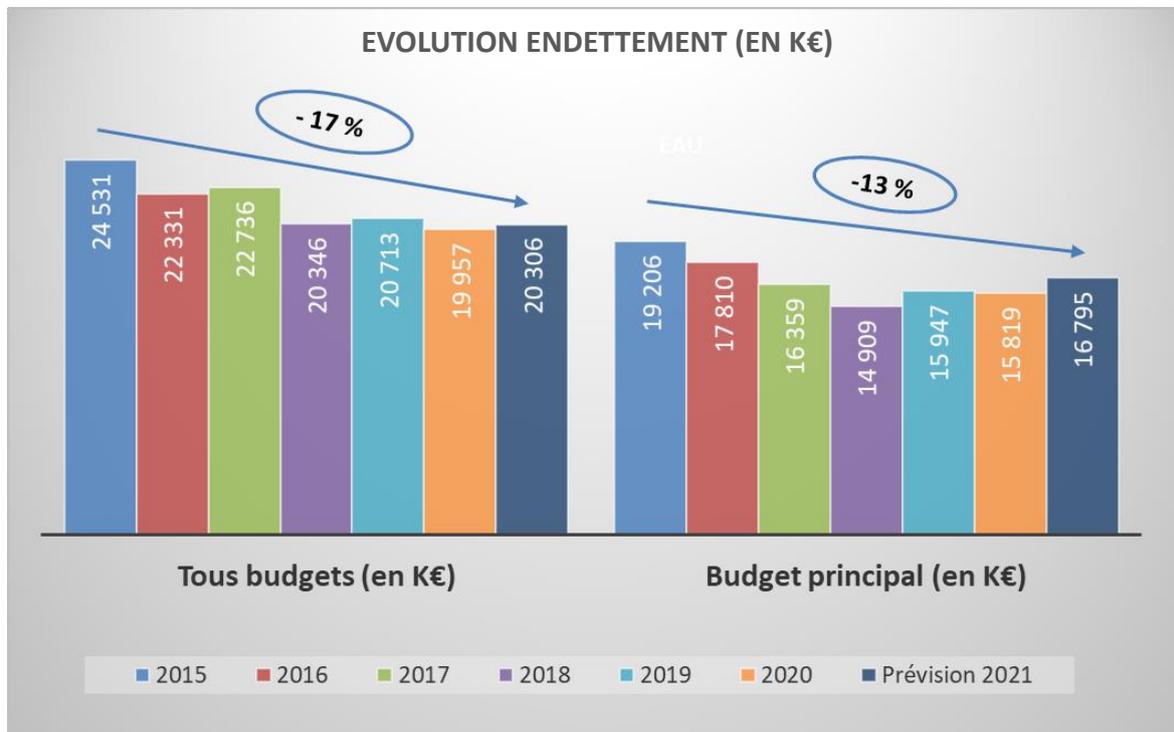
DEPENSES D'EQUIPEMENT



BP 2021 ventilation des investissements budget principal : 7 824 €



BUDGET 2021 – ENCOURS DE LA DETTE



La communauté de communes poursuit sa politique d'endettement maîtrisée malgré un niveau d'investissement soutenu.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET 2021 – ORDURES MENAGERES

Ce budget retrace l'ensemble des activités liées au ramassage des ordures ménagères de la vallée, et la gestion des déchetteries de Bocher et du Closy.

Section d'exploitation :

Le budget 2021 est voté avec **le maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,20%**.

Le produit de la TEOM a été calculé sur une hypothèse d'augmentation des bases de 1%.

La section d'exploitation s'équilibre à 4 302 K€.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 831 K€ et comprend 30 K€ de remboursement de dette en capital et 801 K€ de dépenses d'équipement.

Liste des investissements :

Matériels et véhicules	76 K€
Travaux chalets et Molocks	225 K€
Travaux Déchetteries	180 K€
Ateliers Techniques	20 K€
Ressourcerie Chamonix	150 K€
Redevance incitative et collecte Bio déchets	150 K€

BUDGET 2021 – TRANSPORTS URBAINS

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 5 463 K€ avec une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 2 870 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 50 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 125 K€ et comprend 90 K€ de remboursement de dette en capital et pas de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement et des amortissements.

BUDGET 2021 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 4 908 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 726 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 893 K€ et comprend 360 K€ de remboursement de dette en capital et 1 295 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements, de subventions et l'inscription d'un emprunt (70 K€).

Liste des investissements :

- Investissements CCVCMB non ventilables	121 K€
- Investissements secteur Chamonix	393 K€
- Investissements secteur Les Houches	130 K€
- Investissements secteur Vallorcine	336 K€
- Investissements secteur Servoz	170 K€
- Les STEP (Trabets –Barberine)	145 K€

Liste des opérations sous mandat :

Dans le cadre d'une opération sous mandat, la collectivité mandante fait réaliser, en son nom et pour le compte des investissements par une autre collectivité.

Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route des Gaillands – Chamonix	486 K€
Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route de Lauzenaz - Les Houches	41 K€
Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route de l'Essert – Servoz	50 K€

BUDGET 2021 – REGIE EAU O2VCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 4 132 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 279 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 121 K€ et comprend 165 K€ de remboursement de dette en capital et 1 881 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et l'inscription d'un emprunt (1 372 K€).

Liste des investissements :

- Investissements CCVCMB non ventilables	188 K€
- Investissements secteur Chamonix	625 K€
- Investissements secteur Les Houches	445 K€
- Investissements secteur Vallorcine	288 K€
- Investissements secteur Servoz	335 K€

BUDGET 2021 – ZAE LA VIGIE- ARTISANS

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 637 K€.

Il est prévu en recettes la vente des 8 lots aux artisans

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 573 K€ et comprend le remboursement de l'avance effectuée par le Budget Principal de la Communauté de comunes en 2020.

-